

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°1 DU 17 DECEMBRE 2015
(consultation par voie électronique)

SAISON 2015/2016

Membres de la Commission des Agents Sportifs ayant répondu :

Gauthier MOREUIL, Président de la CAS

Jean-Paul ALORO, Serge ELOI, Olivier GARCIA, Jean-Claude TREMINTIN

VALIDATION DES RESULTATS DE LA PREMIERE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

Un candidat s'est présenté à la première épreuve de l'examen d'agent sportif de la FFVB organisée le 16 Novembre 2015 à la Maison des Examens d'Ile-de-France, 7 rue Ernest Renan, 94749 ARCUEIL : Monsieur ATA A NJOYA Moustapha.

Sa note, déterminée par le jury d'examen de la Commission Interfédérale des Agents Sportifs, a été transmise à la Commission : 13,5/20.

La note minimale étant fixée à 10/20, la Commission déclare Monsieur ATA A NJOYA admis à la première épreuve de l'examen.

ORGANISATION DE LA DEUXIEME EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

La Commission fixe le programme de la seconde épreuve qui sera publié sur le site Internet de la FFVB.

La nature écrite de l'épreuve résulte de l'article 14 du Règlement des Agents Sportifs de la FFVB, qui prévoit que « la seconde épreuve, d'une durée de deux heures, est constituée d'un examen écrit comportant 10 questions au moins ».

Le jury d'examen est composé de Monsieur Olivier GARCIA, Monsieur Jean-Paul ALORO et Monsieur Gauthier MOREUIL.

La seconde épreuve de l'examen se tiendra le lundi 14 Mars 2016 à 14h30 au siège de la FFVB.

Le candidat devra être convoqué au plus tard un mois avant la date de l'épreuve.

Le Président
Gauthier MOREUIL